



Procès-verbal

Commission des Règlements

Réunion du :	22 mai 2023
A :	Visio conférence
Présidence :	M. CORROYER.
Présents :	MM. CRETENET – FAIVRE VUILLIN – GERALDES – HOFF – JOURNOT – KHELIFI
Excusé :	MM. VANOOTEGEM – VIENOT

. LITIGES.

LITIGE N°82 VILLERS LE LAC 2 / NOEL CERNEUX. DEPARTEMENTAL 3 – Gr E du 22/04/2023

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N°83 MONTBELIARD ASC / ARCEY. DEPARTEMENTAL 1 – Gr A du 30/04/2023

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N 84 GRAND BESANCON 3 / BES OUEST. DEPARTEMENTAL 1 – Gr A du 30/04/2023

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N°86 MASSIF HAUT DOUBS 1 / ARCHE FC 1. DEPARTEMENTAL 3 – Gr F du 07/05/2023

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N°87 VILLARS ST MAUR. BLUS. 3 / HERIMONCOURT 2. DEPARTEMENTAL 3 – Gr B du 07/05/2023

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N°89 LIEVREMONT ARCON 1 / SAINT VIT 3. DEPARTEMENTAL 1 – Gr B du 30/04/2023

Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu pour cause de terrain impraticable du à pluie abondante.
Mail de Monsieur l'arbitre

La commission,

Attendu le mail de Monsieur l'arbitre accompagné de photos du terrain

Dit match à rejouer

Transmet à la commission compétente pour reprogrammer la rencontre à une date ultérieure (Mail le 23/05/2023)

LITIGE N°90 BAVILLIERS AS 2 / AUDINCOURT AS 2. U13 PRINTEMPS – Gr 12 du 29/04/2023

Défi non réalisé

Mail du club de BAVILLIERS AS en date du 02 mai 2023

Mail du club de AUDINCOURT AS en date du 05 mai 2023

La commission,

Attendu que le défi n'a pas été réalisé par les deux équipes

Attendu le mail du club de BAVILLIERS AS en date du 02/05/2023

Attendu le mail du club de AUDINCOURT AS en date du 05/05/2023

Attendu que le défi fait partie intégrante de la rencontre

Attendu que la commission animation du District DTB a communiqué à plusieurs reprises sur l'obligation de réaliser le défi

Donne match perdu aux deux équipes (score 0 – 0)

Inflige l'amende règlementaire de 50,00 euros à BAVILLIERS pour mauvaise organisation de match

Inflige l'amende règlementaire de 50,00 euros à AUDINCOURT pour mauvaise organisation de match

LITIGE N° 91 COURTEFONTAINE LES PLAINS 1 / L'ISLE SUR LE DOUBS 2. DEPARTEMENTAL 2 – Gr B du 07/05/2023

Match arrêté à la 3^{ème} minute de jeu, l'équipe de L'ISLE SUR LE DOUBS n'ayant plus que 7 joueurs sur le terrain

La commission,

Attendu que l'équipe de L'ISLE SUR LE DOUBS 2 a débuté la rencontre avec 8 (huit) joueurs

Attendu que la rencontre COURTEFONTAINE LES PLAINS 1 / L'ISLE SUR LE DOUBS 2 a été arrêtée à la 3^{ème} minute de jeu car l'équipe de L'ISLE SUR LE DOUBS 2 n'avait plus que 7 (sept) joueurs sur le terrain

Attendu l'Article 159.2 des RG de la FFF

Donne match perdu par pénalité (0 point) à L'ISLE SUR LE DOUBS 2 pour en donner bénéfice à COURTEFONTAINE LES PLAINS (score 1 – 0)

Inflige l'amende règlementaire de 77,00 euros à L'ISLE SUR LE DOUBS pour match perdu par pénalité

LITIGE N° 92. MORTEAU MONTLEBON 4 / LES FONTENELLES 1. U13 Phase Printemps
Gr 09 du 08/04/2023

Match joué

Feuille de match et feuille de défi

La commission,

Attendu que le match a été remis suite intempéries et reprogrammé après accord des deux clubs

Confirme le résultat de la rencontre ainsi que celui du défi

Transmet à la commission compétente

Rappel aux deux clubs qu'il est obligatoire d'aviser le District en cas d'accord pour jouer un match de football animation

LITIGE N° 93. LES FONGES 91 1 / MORTEAU MONTLEBON 3. DEPARTEMENTAL 1 Gr
B du 06/05/2023

Réserve d'après match de LES FONGES 91 1 « réserve pour absence de feuille des 5 derniers matchs – feuille pour vérifier si un joueur à 10 matchs ou plus en équipe supérieure »

Confirmation de réserve par mail officiel de LES FONGES 91 en date du mardi 09 mai 2023

La commission,

Attendu la réserve d'après match du club de LES FONGES 91

Attendu la confirmation de réserve via mail officiel du club LES FONGES 91

Attendu que la feuille des 5 derniers matchs n'est plus obligatoire mais qu'elle sert uniquement de support

Attendu qu'après contrôle des feuilles de match, qu'un seul joueur WAILO M'ROUMANA NAKIBOU, licence n° 1344013504, a effectivement joué plus de 10 matchs en équipe supérieure

Confirme le résultat de la rencontre score 1 – 3 pour MORTEAU MONTLEBON 3

le mail de Monsieur l'arbitre de la rencontre

Droit de confirmation de réserve à la charge de LES FONGES 91

LITIGE N°94. MONTBELIARD ASC 1 / AUDINCOURT AS 1. DEPARTEMENTAL 1 Gr A
du 07/05/2023

Match arrêté à la 27^{ème} minute, pour cause de terrain impraticable suite fortes pluies

Mail officiel de monsieur l'arbitre

La commission,

Attendu le mail de Monsieur l'arbitre

Dit match à rejouer

Transmet à la commission compétente pour reprogrammer la rencontre à une date ultérieure

. RESERVES NON CONFIRMEES.

MATCHES DU 30/04/2023

ASFC BELFORT 3 / ROUGEGOUTTE 2

SENIORS D 3 – Gr C

THISE CHALEZEULE 2 / DANNEMARIE 2

SENIORS D3 – Gr H

MATCHES DU 07/05/2023

LIEVREMONT ARCON 1 / BESANCON FOOTBALL 3

SENIORS D1 – Gr B

Amende réglementaire aux clubs soulignés : 23 euros.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES.

MATCHES DU 29 - 30/04 et 01/05//2023

ROUGEGOUTTE 2 / BART 2

LE RUSSEY à 8 2 / PAS.PIER. LAV. à 8

VILLERS LE LAC à 8 / US LAVERON

AIGREMONT MONTOILLE / GJ GSF DE L'ARCHE 2

U18 – D3 – Gr E

U15 – D3 – Gr C

SENIORS F à 11 – Gr B

SENIORS F à 8 – Gr B

MATCHES DU 06-07 et 08/05/2023

NOEL CERNEUX / LA GROSBOISIENNE

BESANCON OUEST / SAONE MAMIROLLE 2

EXINCOURT 2 / 3 CANTONS 3

VALDAHON VERCEL / ARCEY

MORTEAU MONTLEBON 3 / NOEL CERNEUX

ROUGEMONT CONCORDE / ARCEY 3

SENIORS D3 – Gr E

SENIORS D3 – Gr G

SENIORS D4 – Gr O

U18 D1 – Gr B

U11 Phase 3 – Gr 28

U11 Phase 3 – Gr 32

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré et officialisé 35 euros.

Jeunes Forfait déclaré et officialisé 25 euros.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI.

MATCHES DU 29 - 30/04 et 01/05//2023

FRAMBOUHANS / LES FONTENELLES

SENIORS D3 – Gr A

MATCHES DU 06-07 et 08/05/2023

ENT.ROCHE NOVILLARS 3 / BES. MONTRAPON

BEAUCOURT 2 / ABBEVILLERS VAND. 2

JS DE VESCEMONT / CHEVREMONT 2

AIGREMONT MONTOILLE / NAISEY PASSAVANT

ENTRE ROCHES 3 / ORCHAMPS VAL DE VENNES 3

CHATEAU JOUX LAC MASSIF 2 / GJ ARCHE 1

HERIMONCOURT / SAINT HIPPOLYTE

BETHONCOURT / US SOCHAUX

SENIORS D3 – Gr H

SENIORS D4 – Gr B

SENIORS D4 – Gr C

SENIORS D4 – Gr E

SENIORS D4 – Gr H

U18 D3 – Gr A

U18 D3 – Gr D

U11 Phase 3 – Gr 31

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré hors délai 50 euros.

Jeunes Forfait déclaré hors délai 35 euros.

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES.

MATCHES DU 29 - 30/04 et 01/05//2023

MORTEAU MONTLEBON 3 / BES. PLANOISE

THISE CHALEZEULE 1 / BESANCON FOOT 3

VAUFREY / BELLEHERBE SANCEY

U18 D1 ELITE

U15 D1 – Gr A

SENIORS F à 8 – Gr C

MATCHES DU 06-07 et 08/05/2023

FC DU 1^{ER} PLATEAU 2 / LE RUSSEY 2

PORTUGAIS AUDINCOURT / ASM BELFORT 3

BES. CLEMENCEAU 2 / PLATEAU LA BARECHE 2

CLERVAL ANTEUIL / GJ DOUBS CENTRE FOOT 2

BES PLANOISE / SAINT VIT 4

QUATRE MONTS / BES. CLEMENCEAU

PAYS MAICHOIS / BETHONCOURT

SENIORS D3 – Gr E

SENIORS D4 – Gr C

SENIORS D4 – Gr F

U18 D3 – Gr C

U11 Phase 3 – Gr 8

U11 Phase 3 – Gr 24

U15 D3 – Gr C

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait non déclaré et non officialisé 100 euros.
Jeunes Forfait non déclaré et non officialisé 65 euros.

. FORFAIT GENERAL.

FRAMBOUHANS 1	SENIORS D3 – Gr A
ENT. LES FINS VILLERS 2	U15 D3 – Gr B
CLEMENCEAU BESANCON	U11 Phase 3 – Gr 24
SR DELLE 2	SENIORS D3 – Gr D
SR DELLE 3	SENIORS D4 – Gr D

. Amende réglementaire aux clubs :

Seniors Forfait général Dptl 1, Dptl 2 et Dptl 3 : 150 euros.

Forfait général Dptl 4 et Séniors Féminines : 75 euros.

Forfait général Seniors Féminines à 8 : 50 euros

Jeunes Forfait général Jeunes à 11 : 75 euros.

Forfait général Jeunes animation sauf U7 U9 : 50 euros.

**Le Président,
Th. CORROYER**

**Le Secrétaire,
D. HOFF**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.